

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 15 mai 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

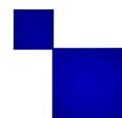
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, M. Cranoly, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 18-03 du 15 mai 2025

« PARCOURS COMITÉS-CLUBS » – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AUX COMITÉS DÉPARTEMENTAUX ET AUX CLUBS SPORTIFS – RAPPORT N°3 - 2025

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 18-03 du 4 juillet 2024,

Vu la convention avec l'association Tremblay en France Handball Association, approuvée en Commission permanente du 16 février 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les subventions d'aide au fonctionnement global affectées à leurs déplacements et hébergements aux compétitions nationales (CNN) aux clubs suivants pour la période janvier-août 2024 pour un total de 70 244 € :

- | | |
|---|---------|
| • AS Université Sorbonne Paris Nord section Kickboxing | 937 € |
| • AS Université Sorbonne Paris Nord section Football | 1 320 € |
| • AS Université Sorbonne Paris Nord section Volleybal | 1 713 € |
| • AS Université Sorbonne Paris Nord section Judo | 710 € |
| • AS Université Sorbonne Paris Nord section Boxe anglaise | 390 € |
| • AS Université Sorbonne Paris Nord section Tennis individuel | 934 € |



• AS Université Sorbonne Paris Nord section Escrime	316 €
• AS Université Sorbonne Paris Nord section Rugby à 7	1 860 €
• AS Université Sorbonne Paris Nord section Tennis de table	755 €
• AS Université Sorbonne Paris Nord section Tennis par équipe	1 410 €
• AS Université Sorbonne Paris Nord section Escrime	1 001 €
• AS Université Sorbonne Paris Nord section Athlétisme	1 414 €
• AS Université Sorbonne Paris Nord section Taekwondo	1 110 €
• Athlétic Club Bobigny section Escrime	5 028 €
• Neuilly Plaisance Karaté Club	2 878 €
• Cercle des Patineurs Livryens	3 948 €
• L'échiquier de la ville de Montreuil	11 762 €
• Saint-Denis Emotion	4 259 €
• Les Demoiselles des Lilas	4 255 €
• Montfermeil Handball	3 162 €
• Villemomble Handball	9 050 €
• Handball club Livry-Gargan	2 680 €
• FC Montfermeil	2 049 €
• Point Nautic Passion	1 094 €
• Boxing Beats	1 520 €
• Génération Taekwondo Académie	4 689 €

- APPROUVE les subventions d'aide au fonctionnement global affectées à la réalisation des objectifs conventionnels définis par pôles, pour la saison sportive 2024-2025, aux clubs de haut niveau (CHN) suivants pour un total de 580 000 € :

• Tremblay en France Handball SASP	265 000 €
• Tremblay en France Handball Association	35 000 €
• Red Star Football Club 1897	280 000 €

- APPROUVE les subventions d'aide au fonctionnement global forfaitaire, calculées selon leurs licenciés et leurs frais de formation, pour la saison sportive 2024-2025, aux comités départementaux sportifs suivants pour un total de 2000 € :

• Comité départemental de Montagne Escalade	2 000 €
---	---------

- APPROUVE les subventions d'aide au fonctionnement global affectées à la réalisation des objectifs conventionnels définis par pôles, pour la saison sportive 2024-2025, aux comités départementaux sportifs suivants pour un total de 236 000 € :

• Comité départemental de Natation	40 000 €
• Comité départemental de Cyclisme	6 000 €
• Comité départemental de Rugby	80 000 €
• Comité départemental de Handball	110 000 €

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure entre le Département et les associations ou sociétés suivantes : Tremblay en France Handball SASP, Red Star

Football Club 1897, Comité départemental de Natation, Comité départemental de Cyclisme, Comité départemental de Rugby, Comité départemental de Handball ;

- APPROUVE l'avenant dont projet ci-annexé, à conclure entre le Département et Tremblay en France Handball Association ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.